

Sommaire des récentes mises à jour législatives

Octobre 2022

Fédéral (CCT)

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Sommaire des modifications

Partie 3 CCT II est prévu que le Règlement entre en vigueur le 1er décembre 2022 (en même temps que la Loi):

- Les employés ont désormais droit à un maximum de 10 jours de congé de maladie payés par année civile. Toute journée de congé de maladie payée qu'un employé n'utiliserait pas au cours de l'année civile sera reportée le 1er janvier de l'année civile suivante et comptée dans le solde de dix jours de cette nouvelle année.
- Le «congé de maladie» est différent du «congé personnel» qui accorde à l'employé jusqu'à cinq jours de congé payé par année pour soigner une maladie ou une blessure de nature personnelle, s'acquitter d'obligations familiales, gérer une situation d'urgence le concernant ou concernant sa famille, ou assister à sa cérémonie de citoyenneté. Les trois premiers jours du congé sont payés si l'employé a travaillé pour l'employeur sans interruption pendant trois mois.
- Les employeurs sont en droit de demander un certificat médical pour un congé payé d'une durée de cinq jours ou plus.
- De plus, le projet de loi modifie également le congé de deuil: si l'enfant d'un employé ou un enfant de son époux ou conjoint de fait décède, l'employé a droit à huit (8) semaines de congé de deuil. L'employé qui perd un enfant dont il aurait été le parent, selon la définition du Code canadien du travail ou dont l'enfant est mort-né a droit jusqu'à huit semaines de congé.

Ce que ça signifie pour l'employeur?

S'assurer d'accumuler les congés de maladie des employés à compter du 1er décembre 2022. Les congés de maladie sont accumulés comme suit :

- L'employé a droit à trois jours de congé payé pour des raisons médicales après 30 jours après l'entrée en vigueur des changements.
- Les nouveaux employés ont droit à 3 jours de congés de maladie payés après 30 jours d'emploi continu.
- Après cette période initiale de 30 jours, l'employé accumule un jour de congé payé au début de chaque mois, après avoir accompli un mois de travail continu.

S'assurer que la politique sur le congé de deuil est à jour pour tenir compte de la prolongation du congé de deuil.

Sommaire des récentes mises à jour législatives

Octobre 2022

Manitoba

Sommaire des modifications

Ce que ça signifie pour l'employeur?

Augmentation du salaire minimum

- Le 1er octobre 2022, le taux général du salaire minimum passe de 11.95\$ à 13.50\$ de l'heure.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum.

Territoires du Nord-Ouest

Sommaire des modifications

Ce que ça signifie pour l'employeur?

Nouvelle formule pour calculer et ajuster le salaire minimum aux TNO.

À compter du 1er septembre 2023, le salaire minimum sera ajusté annuellement à l'aide d'une formule basée sur le changement en pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Yellowknife et le changement en pourcentage du salaire horaire moyen aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) pour l'année civile précédente.

Ainsi, à compter de 2023, le salaire minimum aux TNO sera ajusté selon la formule établie le 1er septembre et chaque année par la suite, à moins que le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) n'en décide autrement.

Les entreprises pourront prévoir que le taux du salaire minimum sera ajusté le 1er septembre de chaque année, et les augmentations annuelles seront moins importantes, ce qui leur permettra de mieux absorber l'impact de chaque augmentation.

Le MÉCF annoncera le nouveau taux ajusté avant le 1er août chaque année.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum.

Sommaire des récentes mises à jour législatives

Octobre 2022

Nouvelle-Écosse

Sommaire des modifications

Ce que ça signifie pour l'employeur?

Augmentation du salaire minimum

- Le 1er octobre 2022, le taux général du salaire minimum passe de 13.35\$ à 13.60\$ de l'heure.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum.

Ontario

Sommaire des modifications

Ce que ça signifie pour l'employeur?

Initiatives de conformité provinciales en matière de santé et de sécurité au travail 2022-2023

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MLITSD) effectuera des inspections dans divers lieux de travail à travers la province:

- **Tous les secteurs**
 - Maladies professionnelles
- **Construction**
 - Excavations et contacts avec les services publics
- **Soins de santé**
 - Transition et transfert en matière de soins
- **Secteur industriel**
 - Violence au travail
- **Services professionnels spécialisés**
 - Protection respiratoire (hygiène)
 - Amiante dans les structures des bâtiments

S'assurer que le programme de santé et de sécurité est à jour et que les employés connaissent leurs responsabilités pour chacun des objectifs.

Demander aux gestionnaires d'examiner les politiques et programmes de l'entreprise et s'assurer qu'ils sont bien documentés et d'en faire le suivi. Par exemple, la politique sur la prévention de la violence au travail doit être révisée et signée chaque année, une évaluation des risques de violence doit être rédigée, tous les employés doivent recevoir une formation sur la prévention de la violence au travail et toutes les plaintes de violence au travail doivent faire l'objet d'une enquête.

En cas de lacunes, s'assurer de rédiger un plan d'action pour corriger les problèmes.